

2^{ème} Festival International de la photo de Montagne et de Nature

Pralognan-la-Vanoise 22, 23 et 24 juin 2007

Règlement du concours de photographie 2007

L'Association FESTIVANOISE et les Chasseurs d'images de Pralognan sous l'égide de la commune de Pralognan la Vanoise, **organisent, dans le cadre du deuxième Festival de la photo de Montagne et de Nature, un grand concours photo sur le thème de la Nature en Montagne.**

Ce concours est ouvert à tout passionné de photographie. Les photographes adhérents de l'Association FESTIVANOISE et de l'association des Chasseurs d'Images de Pralognan ne pourront pas y participer.

Le concours a pour but de réunir et montrer des images de qualité évoquant le charme de la nature préservée ou mal connue, d'un lieu des montagnes d'Europe.

Seront appréciées les photos avec la recherche d'un caractère inhabituel dû au hasard d'une rencontre, aux conditions climatiques, à l'éclairage. Les ajouts et les modifications profondes de l'image ne correspondant plus à la nature réelle seront rejetées.

Le jury statuera sur le choix des photographies qui seront exposées et sur l'attribution des prix.

LES SUJETS

La vie animale :

- Mammifères
- Oiseaux
- Autres animaux

La vie végétale :

- Fleurs et végétaux

Le paysage :

- Paysage de montagne

La géologie :

- Dans son expression graphique

La macrophotographie :

- Macrophotographie dans le milieu montagnard : tous sujets

Les photos devront évoquer qu'elles ont été prises dans le milieu naturel. Les montages sont interdits.

Chaque participant pourra présenter au maximum 3 photos par catégorie de prix.

Le photographe certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur de l'image présentée et qu'il peut le justifier par communication de l'original.

NATURE DES ENVOIS

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques, en un seul envoi, les tirages papier couleur ou noir et blanc, sans marges, non montés, non encadrés, format rectangulaire ou carré 20X30 , 20X27 , 20X20 accompagnés du bulletin d'inscription.

Au dos de chaque tirage devra figurer le **nom de l'auteur, le titre choisi, le numéro du document correspondant au bulletin d'inscription** sur lequel pourront être mentionnés le matériel et le support employés, les circonstances de la prise de vue, l'idée directrice qui a pu concourir à la réalisation de la photo.

La date de clôture est fixée au **30 avril 2007**. Les envois seront faits au tarif postal en vigueur avec la protection nécessaire pour parvenir en parfait état. Dans le cas contraire les dommages seront constatés par l'organisme d'acheminement et refusés.

ENVOIS ADRESSES A

**FESTIVANOISE
FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA PHOTO
DE MONTAGNE ET DE NATURE
ALP'PHOTO
73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE**

RESPECT DES DROITS D'AUTEUR

Les participants déclarent être propriétaires des droits attachés aux images présentées et accepter la présentation publique. Les envois sont déclarés sans valeur commerciale. Les envois primés par le jury seront exposés jusqu'à la clôture de la saison d'été.

Les organisateurs s'engagent à ne faire aucune utilisation des clichés en dehors de la promotion du festival, avec autorisation écrite de l'auteur en précisant la nature, le lieu, et la durée.

Le retour des œuvres sera assuré sous condition de nous faire parvenir l'emballage nécessaire dûment affranchi et portant nom et adresse.

Les photos non renvoyées seront archivées jusqu'au festival de l'année suivante à la fin duquel les photographies pourront être détruites

Les candidats pourront reprendre, sur place, au cours de l'année, les photos qu'ils nous auront fait parvenir. (magasin ALP'PHOTO)

PRESENTATION PUBLIQUE

Il est prévu d'exposer les photos primées, lors du festival de l'année suivante.

PRIX

Les prix sont attribués par **catégories dont le nom doit être indiqué au dos des photos présentées et sur le bulletin d'inscription.**

Les prix sont les suivants :

1. Mammifères
2. Oiseaux
3. Autres Animaux
4. Fleurs et végétaux
5. Paysage
6. Graphisme sous toutes ses formes
7. Macrophotographie
8. Prix de la Présidente : le plus joli sabot de vénus

- Grand prix du jury
- Prix du public (choix des visiteurs parmi les photo sélectionnées par le jury)

Les lauréats ayant été sélectionnés seront avertis personnellement fin mai 2007.

RECOMPENSES

Un séjour d'une semaine d'hébergement pour deux personnes , valable durant le festival 2008.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.